

Décision

Générale

colonial

Décision n° 949 accordant une gratification on à M »0 Economides (Dorita)

n° 949

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 septembre 1949

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro
30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Semalis et: dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Sur proposition de M. le chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une gratification de six mille francs (6.000 francs), est accordée à Mlle. Economides (Dorila), dactylographe auxiliaire, en service aux bureaux des affaires économiques, pour travaux de dactylographie concernant le compte définitif de l'exercice 1945, effectués après les heures de bureau. Art. 2. — La présente dépense est imputable au budget local,

chapitre 13, article 2, paragraphe 2. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général
p. i.

ROULAND